

La Lettre Interco

BRESSE DOMBES SUD REVERMONT

édito

Les membres de la commission communication ont le plaisir de vous présenter cette lettre intercommunale n°22 en espérant vous donner toutes les informations utiles et vous présenter les événements qui se sont déroulés depuis notre dernière lettre de mars 2013 sur le territoire de la Communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont.

Bonne lecture.

Bernard Coulon

Président de la commission communication



Bulletin d'informations N°22 - NOVEMBRE 2013



OUVERTURE

» Espace Santé Sud Revermont

(photo en page de couverture)

L'Espace Santé Sud Revermont situé au coeur du village de Tossiat a ouvert ses portes le 10 juillet 2013.

Les médecins ont été les premiers installés. Vous pouvez les joindre au numéro suivant : **04 74 55 22 56**

Le cabinet infirmier est installé depuis mi-juillet. Vous pouvez appeler au **04 74 51 60 11**

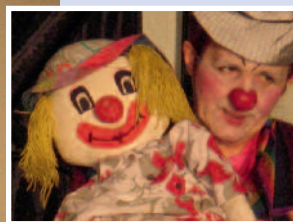
Les kinésithérapeutes sont installés depuis le mois d'août. Vous pouvez les joindre au **04 74 42 67 34**

La diététicienne est installée, vous pouvez la joindre au **06 07 95 24 64**. Vous pouvez également consulter son blog : <http://dieteform-01.over-blog.fr>

Les bureaux de **l'ADAPA** seront ouverts au public dans le courant du mois de novembre 2013.

Edito	1
Infos et adresses utiles	2
Centre de Loisirs Intercommunal « Bulles de Sourires »	3
Le Relais Assistants Maternels « La Roulinotte »	4
La FRAPNA de l'Ain	5
Plantation de haies bocagères par les enfants	5
En avant toute pour le sport sur le territoire de la CCBDSR	6
Les déchets	8
Déchèterie intercommunale du Mollard	10
Avez-vous reconnu votre commune ?	10
Calendrier 2014	11

Après-midi Seniors du 19 avril 2013 à Tossiat



Clownelle et Gertrude

Très bonne participation des aînés du territoire

Conférence débat du Clic du Bassin Burgien

La commission « Services à la population » invite tous les seniors du territoire à participer à une conférence ayant pour thème : « La gestion du patrimoine ». Cette conférence sera animée par un notaire.

Cet après-midi se déroulera le 19 novembre 2013 à la salle polyvalente de Certines à 14 h 30. Le major Tranchant interviendra sur la prévention des vols.

A l'issue de la rencontre, nous partagerons le verre de l'amitié.



LE SITE INTERNET
cc-bdsr.com

Retrouvez toute l'actualité de la CCBDSR



Directeur de la publication : Laurent Paucod, Président de la CCBDSR
Conception éditoriale : Bernard Coulon, Président de la commission
Commission communication : Bernard Coulon - Jean-Marie Davi - Jean-Luc Emin
 Franck Gaudet - Laurent Paucod
 Maryse Petit - Lydie Treffort - Evelyne Chambard
Conception & impression : Armano Studio

**Communauté de communes
 Bresse-Dombes-Sud Revermont**
 237 rue de la Dombes - 01160 La Trandière
 Tél. 04 74 42 65 03 • Fax 04 74 51 67 55
 Courriel : comdecom.bdsr@wanadoo.fr
 Site : <http://www.cc-bdsr.com>





» Des nouvelles de « Bulles de Sourires »

Association
familiale
Saint Martin du Mont
CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL

Depuis la dernière lettre de la Communauté de communes, « Bulles de Sourires » a continué son chemin. Invités par les copains d'Arc en Ciel de Certines et des centres de loisirs de Bourg, nous avons participé au carnaval sous le marché couvert de Bourg en Bresse, une chouette expérience ! En avril, nous sommes allés voir le cirque Pinder à Lyon. Les vacances d'été ont été propices pour rendre visite à des passionnés locaux : Patrick Ravet et sa miellerie à Gravelles, l'étang de Vévé autour duquel M. Jean-Claude Papillon nous a initié à la pêche sans oublier Ana qui nous a raconté grâce à M. Crocodile l'origine de l'espéranto.

Déjà 7 ans que le centre de loisirs intercommunal « Bulles de Sourires » a ouvert ses portes à Saint-Martin du Mont. Au mois de juillet une vingtaine d'enfants âgés de 4 à 12 ans ont participé ensemble aux activités. La salle du Farget devant être rénovée, le centre de loisirs a émigré depuis le mardi 3 septembre 2013 au rez-de-chaussée de l'école primaire de Pomiers jusqu'à la fin des travaux.

Cet automne et le début d'année 2014 seront consacrés pour notre équipe et la commission « Services à la population » de la CCBDSR à l'élaboration du futur centre de loisirs.

Petits ou grands, on trouve toujours quelque chose à faire à « Bulles de Sourires » !!!



« Bulles de Sourires » au carnaval ...



« Bulles de Sourires » à la pêche

» Arc en Ciel



Accueil de loisirs - Centre de vacances - Espace jeunes



Les Jallatières - 01240 Certines
Permanences : mardi (9h à 18h) et
jeudi (13h à 16h) à Arc en Ciel

ECOLE DE MUSIQUE

04 74 35 54 33
06 08 76 21 98
pascalvieu@orange.fr



LES CENTRES DE LOISIRS

ARC EN CIEL - CERTINES

04 26 16 43 53 - 06 85 22 00 06
centreajc@neuf.fr www.certines.fr

Espaces jeunes

Fonctionne le vendredi soir
ou le samedi après-midi

→ Jeunes ados à partir de 12 ans

BULLES DE SOURIRES

04 37 86 15 62 - 06 24 80 04 17
www.bullesdesourires.com
asso-familiale-st-martin@orange.fr

» Le Relais Assistants Maternels «La Roulinotte»

Le Relais Assistants Maternels « La Roulinotte » propose depuis mars 2010, un service de proximité aux familles et aux assistants maternels de la Communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont (CC BDSR), pour tout ce qui concerne la garde du jeune enfant.

Initié, mis en place et financé par la CC BDSR, ce service bénéficie du soutien financier et de l'accompagnement de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

La gestion confiée à Léo Lagrange Centre Est dès l'ouverture, dans le cadre d'un marché public avec la collectivité, a été reconduite depuis le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 3 ans.

Les services du RAM : Permanences administratives et animation de temps collectifs

L'animatrice Céline Oliver, éducatrice de jeunes enfants est à votre écoute lors des permanences administratives au centre de loisirs « Arc-en-Ciel », 4 demi-journées par semaine, avec ou sans rendez-vous, au téléphone et par mail. Les questions peuvent concerner les contrats, le calcul de mensualisation, les droits et devoirs de chacun, l'accès à la formation, le métier d'assistant maternel, la mise en relation de l'offre et de la demande de garde ...

Pour l'année 2012, 56 rendez-vous, 88 renseignements téléphoniques et 104 réponses par mail ont été réalisés.

Le relais, c'est aussi des temps d'animation collectifs ouverts aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leur assistant maternel ou aide maternelle, 3 matinées par semaine, dans 3 lieux aménagés sur le territoire : Certines, Tossiat et St Martin du Mont. Pour être au plus proche des professionnels, un temps collectif sera proposé une fois par mois sur la commune de Druillat, dans la salle polyvalente. Les enfants viennent partager un moment de plaisir et de découverte avec d'autres enfants et adultes. C'est aussi un moment d'échange, de partage et de dialogue pour les assistants maternels présents. L'aménagement et l'organisation permettent l'alternance d'activités libres (jeux d'imitation, dessin, lecture...), d'activités dirigées (réalisation d'objets, fresques, comptines...) ou encore de temps calmes, en fonction de la capacité de chacun et de ses envies.



L'animatrice responsable du RAM est une éducatrice de jeunes enfants

Pour l'année 2012, 107 temps collectifs ont été réalisés, soit une participation de 64,40 % des assistants maternels agréés et 117 enfants du territoire ont participé à ces rencontres.

Mais le RAM c'est également : des formations, des soirées débat, des rencontres professionnelles, des sorties et des spectacles pour les enfants.

56 ASMAT ont eu accès à une formation ou une soirée débat :

- Recyclage secourisme avec les pompiers de Tossiat,
- Comptines et musiques avec une intervenante de l'Ecole des Parents et des Educateurs de Bourg en Bresse,
- Soirée sur le thème du mouchage, avec le centre de Kinésithérapie Eole de Bourg en Bresse,
- L'alimentation du jeune enfant, avec la mutualité française.

Suite à l'invitation du ministère de la culture, du conseil général et de la CAF de l'Ain, les enfants nés ou adoptés en 2012 sur le territoire BDSR ont reçu un livre au printemps 2013, lors de 2 animations proposées en partenariat avec la bibliothèque de Certines.



RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
« LA ROULINOTTE »
04 74 45 35 37
Celine.oliver@leolagrange.org
Animatrice : Céline Oliver

» La FRAPNA Ain

Fédération Rhône-Alpes
de Protection de la Nature

La FRAPNA Ain est une association de type loi 1901, d'intérêt général, à caractère non lucratif qui regroupe des associations adhérentes ou fédérées et des membres individuels. Affiliée à l'Union Régionale FRAPNA et à France Nature Environnement, elle a pour objet la préservation du patrimoine naturel. Depuis 40 ans, la FRAPNA milite et agit pour :

- La défense et la protection des écosystèmes ;
- La sauvegarde de l'environnement naturel et urbain, des milieux naturels, de la faune et de la flore du département de l'Ain ;
- La lutte contre les pollutions de toutes sortes (air, eau, bruit, déchets, radio-activité...).

Les écoles de la Communauté de communes ont été informées en 2011 de la possibilité de bénéficier d'animations gratuites grâce à l'envoi d'un courrier d'information, qui présentait un projet global de réduction des déchets.

En l'année scolaire 2011-2012, certaines classes se sont engagées dans un programme de sensibilisation à la problématique des ordures ménagères (6 classes de 6 communes avaient bénéficié de

modules de 3 interventions). Les classes engagées en 2011 étaient destinées à poursuivre le projet pour cette année scolaire 2012-2013.

Dès l'automne 2012, la CCBDSR a contacté la FRAPNA pour convenir des actions à engager pour cette nouvelle année scolaire. Parmi les classes adhérentes l'an passé, les écoles de Journans et La Tranclière n'ont pas donné suite.

Les quatre autres classes initiées à la rudologie* (Tossiat, Saint-Martin-du-Mont, Druillat et Certines) ont été retenues pour poursuivre le projet. La Communauté de communes a alors pris contact avec la FRAPNA et les enseignants concernés pour convenir d'une réunion préparatoire. Cette rencontre, prévue dès l'automne 2012, a permis de mieux définir le projet, de vérifier les thématiques choisies pour chaque classe, de fixer la date de chaque animation et signer les fiches de réservations.

L'action menée cette année par la CCBDSR et la FRAPNA Ain a concerné 96 élèves de 4 écoles du territoire Bresse-Dombes-Sud-Revermont. Ces animations permettent aux élèves de (re)découvrir la rudologie*,



son impact sur l'environnement, ses fonctionnements et ses dysfonctionnements. Les enfants s'approprient ainsi la notion d'éco-citoyenneté et apprennent pourquoi et comment protéger leur environnement. En effet, les enfants sont non seulement les adultes de demain, mais déjà les acteurs d'aujourd'hui de la préservation de l'homme et de la nature, par leurs gestes quotidiens et par le message qu'ils peuvent transmettre à leur entourage.

Les retours très positifs des enfants et des enseignants nous confortent dans l'idée de poursuivre cette démarche de sensibilisation des scolaires.

*Rudologie = réduction des déchets

» Plantation de haies bocagères par les enfants

Au mois de mars dernier, la CCBDSR en partenariat avec la Fédération des chasseurs de l'Ain est intervenue dans les écoles du territoire afin de sensibiliser les élèves à la faune et la flore des haies bocagères. Une haie bocagère a été plantée par chaque classe participante à proximité de son école afin de pouvoir observer quotidiennement son évolution. Puis une demi-journée a été organisée à La Tranclière avec trois animations :

- Une exposition sur la faune et sur le travail réalisé par les écoles (herbier, jeux d'empreintes, poésie...),
- Une reconnaissance d'arbustes sur une haie plantée il y a déjà quelques années,
- Une présentation du monde des abeilles.



Une pêche à l'étang a été organisée en octobre pour les enfants qui ont participé à ce projet.

» En avant toute pour le sport sur le territoire de la CCBDSR

La CCBDSR souhaite développer la pratique sportive dans un souci d'objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable, de l'optimisation de l'utilisation des fonds publics, de la satisfaction de la population et de la mixité sociale, composante importante de la population.

Le projet a été élaboré dans un souci de cohérence économique, sociale, environnementale, territoriale, méthodologique et opérationnelle. L'avis de tous, élus, techniciens et clubs sportifs, a été pleinement intégré dans la réflexion.

■ Les objectifs

- Ouvrir les portes à un plus grand nombre (clubs et associations, scolaires, activités extrascolaires, centres de loisirs, pompiers)
- Faciliter l'organisation des entraînements et des compétitions
- Mettre en avant les valeurs des clubs.
- Renforcer les valeurs et la cohésion des membres.
- Organiser des rencontres ou compétitions de niveau départemental, régional, voire national.

■ État des lieux

Un fort besoin s'est fait sentir puisque à ce jour, la Communauté de communes ne bénéficie d'aucun bâtiment satisfaisant. Il aura pour conséquences : d'une part, de permettre aux clubs et associations d'évoluer dans de bonnes conditions et d'autre part, la création de nouveaux sports (basket, volley, badminton, futsal, handball scolaire etc ...).

Les clubs sportifs sont en pleine évolution et sont obligés chaque année de refuser de nouveaux adhérents car les structures actuelles ne permettent pas un accueil suffisant ou hors d'eau (école de tennis, sport boules ...). »

La diffusion de la pratique sportive dans la population et la diversification des motivations des pratiquants induisent de nouveaux besoins, notamment en équipements sportifs.

Ainsi depuis 2008, la commission « équipements sportifs et culturels » composée d'élus représentant les six communes du territoire, étudie les besoins en matière de structures sportives couvertes. Pas moins de



Salle multiactivités : Stade « Pré du Moulin »

50 réunions ont été nécessaires pour aborder cette réflexion et mener à bien la réalisation de ce projet au service de la population. De nombreuses visites de différents gymnases et structures qui seraient les plus adaptés pour notre territoire ont été également effectuées par la commission.

■ Une ou plusieurs structures sportives sur le territoire de la CCBDSR ?

Le projet d'une infrastructure centralisée ayant été écartée suite au retour du diagnostic impactant les clubs sportifs (près de 1 100 licenciés), les membres de la commission issus des six communes se sont attachés les services d'une assistance à Maîtrise d'Ouvrage (le bureau A2C Sports).

L'appui du diagnostic éducatif réalisé en 2005 par la ligue de l'enseignement de l'Ain :

« Pourquoi ne pas s'orienter vers une thématique originale pour chaque village ? » est venu conforter et éclairer le travail de la commission.



Multisports : Stade « des Buclanes »

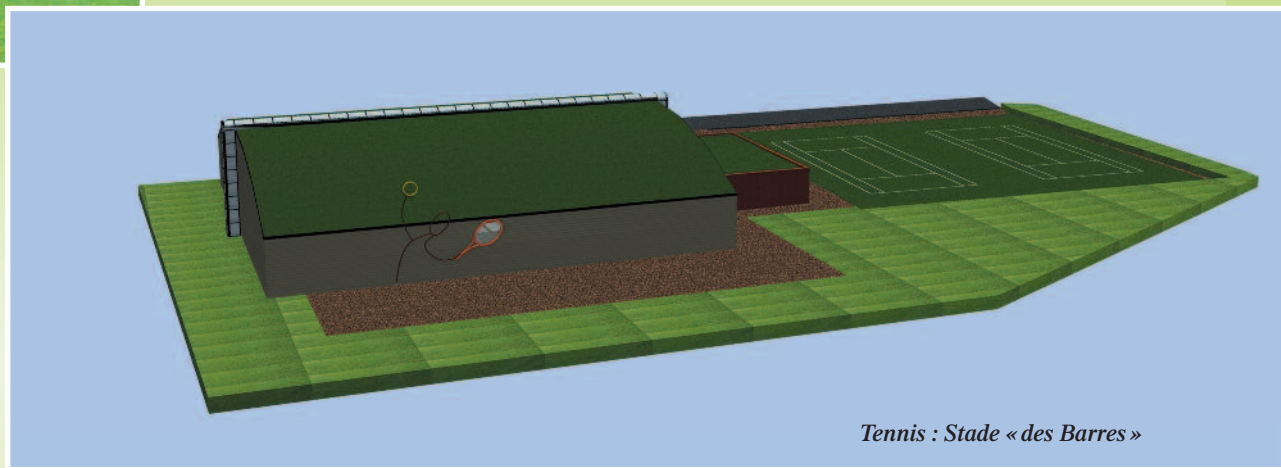


Un habitat dispersé et des densités de population inégalement réparties font la spécificité géographique de la CCBDSR.

Evoquée au cours des réunions du groupe de travail, l'idée a été de renforcer l'esprit solidaire intercommunal défini par les élus tout en tenant compte et en mettant en valeur les structures déjà existantes de chaque village.

Ainsi la CCBDSR a décidé de construire trois structures sportives couvertes.

La situation géographique prévue pour ces trois structures permettra de répartir harmonieusement les installations avec comme critères prioritaires, la géo-localisation, la mutualisation, l'optimisation, tout cela dans un esprit intercommunal en répondant aux besoins de nos associations sportives, des pratiques en vigueur, de l'historique des clubs.



Tennis : Stade « des Barres »

■ Top départ !

La construction de trois structures sportives intercommunales a démarré en juin et juillet 2013 pour une durée de chantier d'environ 1 année.

- Une infrastructure couverte composée de : salles d'arts martiaux (full contact, judo ...), tennis de table, une salle d'évolution sportive gymnique et un vestiaire de foot au « Pré du Moulin » (Tossiat)
- Un complexe multisports intégrant le boulodrome intercommunal situé « aux Buclanes » (Certines)
- Deux courts de tennis couverts et un club house « aux Barres » (Saint-Martin-du-Mont).

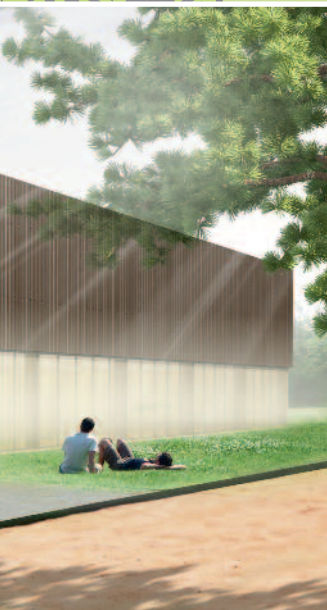
Le financement :

Les dépenses de l'ensemble de l'opération « trois structures sportives sur la CCBDSR » (Travaux de construction, maîtrise d'œuvre, étude de sols, bureau d'études, travaux, fluides, etc...) s'élèvent à 3 200 000 € HT.

Les subventions à déduire de ce montant sont d'environ 655 000 €. Elles ont été accordées par le Conseil Général de l'Ain, la Région Rhône-Alpes (CAP3/CDDRA), le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport), les Fédérations Françaises de foot et de tennis, deux Sénateurs, le Député de la circonscription.

Les trois communes recevant ces infrastructures sur leur territoire ont accepté de participer à hauteur de 20 000 € chacune minimisant ainsi le coût de remboursement des emprunts.

Après lancement conjoint des 3 appels d'offres, les élus ont décidé la construction simultanée de ces 3 infrastructures car cela a permis de générer une économie de 400 000 € tout en préservant l'équité des clubs.





» Les Déchets : c'est l'une des compétences de votre Communauté de communes ...

Si vous habitez les communes de Certines, Druillat, Journans, Saint-Martin-du-Mont, Tossiat, La Tranclière, votre interlocuteur principal concernant les déchets, c'est la Communauté de communes Bresse Dombes Sud Revermont, située 237, rue de la Dombes à La Tranclière. (Tél. : 04 74 42 65 03).

Nous gérons trois filières pour vos déchets :

- Les ordures ménagères collectées en porte à porte chaque semaine : le lundi (Journans, Tossiat), le mardi (Saint-Martin-du-Mont) et le mercredi (La Tranclière, Druillat, Certines)
- Le tri sélectif avec les 22 Points d'Apport Volontaire répartis sur son territoire où vous apportez certains de vos déchets recyclables (Verre, papiers, emballages ménagers)
- La déchèterie située dans la zone du Mollard à Saint-Martin-du-Mont accueille gratuitement tous les habitants de la Communauté de commune avec une vignette d'accès obligatoire à retirer dans votre mairie.

Actuellement, vous payez les frais de ces 3 postes lorsque vous payez votre Taxe Foncière, colonne TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Depuis le 1^{er} mars 2013, nous testons, de manière fictive, une nouvelle facturation des déchets. La facture de chaque redevable est composée de deux parties :

- D'un abonnement de 102 euros/an/foyer qui permet le remboursement des frais fixes de la Communauté de communes pour la gestion des 3 postes des déchets (collecte, salaire du gardien et gestion de la déchèterie, gestion des flux de déchets).
- D'une part variable qui n'est fonction que de votre gestion de vos ordures ménagères. Elle est fonction du nombre de fois où vous présenterez votre bac à la collecte (1 présentation du bac = environ 1 euro) et du poids des déchets présents dans ce bac (1 Kg de déchets collectés = environ 17 centimes d'euros).

Ainsi, chaque particulier, professionnel ou association de la Communauté de communes recevra 3 factures fictives/an (tous les 4 mois). La première facture vous a été envoyée début juin 2013.

Lors de la séance du 18/09/2013, le conseil communautaire a décidé de prolonger cette phase de test. Ainsi 2014 sera encore une année blanche avec des factures fictives.

Aucun déchet
en verre dans
les poubelles
d'ordures
ménagères !

Nous vous
rappelons que
**le déchet
qui coûte
le moins cher,
c'est celui
que l'on ne
PRODUIT PAS**

• Infos sur la collecte des Ordures Ménagères (OM)

- Pensez à sortir vos bacs d'ordures ménagères la veille de la collecte. Actuellement, avec le test de **la Redevance Incitative, les horaires des camions de collecte sont fluctuants en fonction du nombre de bacs présentés à la collecte.**
- **Les sacs posés à côté des bacs d'OM** ne seront pas collectés. Nous ne connaissons pas le ou les auteurs de ces dépôts.
- Evolution du tonnage des OM :



Les bacs vides doivent être rentrés le jour même de la collecte.

• Le Tri sélectif

- Les Points d'Apport Volontaire sont uniquement consacrés aux déchets recyclables. Tout autre dépôt au pied de ces colonnes est considéré comme un délit, donc sanctionné par une amende.
- Ces dépôts sauvages sont évacués par les employés communaux. **Facilitez leur travail en maintenant ces aires propres.**

• Si certains de vos déchets ne peuvent être évacués par les filières que nous proposons, appelez-nous à la Communauté de communes au 04 74 42 65 03, nous trouverons une solution.

• Evolution du tonnage du Tri sélectif :

Emballages ménagers :

Cartons, plastiques, acier et alu ...



95 Tonnes

Verre :

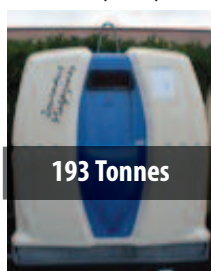
Bouteille, bocaux ...



240 Tonnes

Papiers :

Journaux, magazine, prospectus (sans film plastique) ...



193 Tonnes

2010



99 Tonnes



251 Tonnes



195 Tonnes

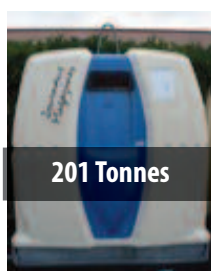
2011



132 Tonnes



250 Tonnes



201 Tonnes

2012

Projets à venir ...

- La Communauté de communes recherche 4 familles bénévoles pour l'essai de couches lavables. Nous fournirons gratuitement des kits (afin de tester leur utilisation). N'hésitez pas à nous contacter au 04.74.42.65.03.
- Dans le cadre de la SERD (Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets), nous organiserons une animation « broyage » à la déchèterie du Mollard le vendredi 22 novembre 2013 après-midi pour sensibiliser le public à la réduction des déchets verts. Si vous venez avec vos branchages, ... lors de cette manifestation, vous pourrez les faire broyer et repartir ou non avec le broyat, pour le paillage de vos massifs.

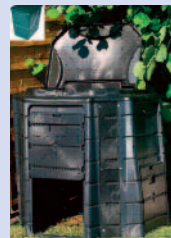
Petit mémo pour la Redevance Incitative

- **Si vous déménagez :** Il faut impérativement prévenir la Communauté de communes sinon vous continuerez à être facturé.
- **Si vous êtes propriétaire ou bailleur :** Vous devez signaler tout changement de locataire à la Communauté de communes.
- **Si votre bac est cassé ou volé :** Contacter la Communauté de communes qui vous apportera une solution.

Contact

Communauté de communes
Bresse Dombes Sud Revermont
237, rue de la Dombes
01160 LA TRANCLIÈRE
Tél. 04 74 42 65 03

Réduisez vos ordures ménagères et obtenez de l'engrais naturel pour votre jardin : pensez au compostage des « déchets verts »



► Vente à la CC BDSR de :

- Composteur de 600 litres : 25 €
- Bio-seau : 2 €

Collecte de textiles

De nouvelles colonnes **TREPLIN** viennent d'être installées sur les communes de

- Certines (Salle polyvalente),
- Druillat (Local des Associations),
- La Tranclière (Place de l'église)

en complément de Saint-Martin-du-Mont et Tossiat.

» Déchèterie intercommunale du Mollard

Interview réalisée au mois de septembre 2013

Nom de l'agent : Jean-Luc Guichard

Lieu : Le Mollard 01160 Saint-Martin-du-Mont

Comment définiriez-vous le contenu de votre profession ?

Mon travail consiste tout d'abord à accueillir les usagers, les guider et les aider à bien trier leurs déchets, et puis surtout tenir le site propre.

Qu'est ce qui vous motive le plus dans votre travail ?

Il faut être très diplomate, savoir écouter les usagers, se faire respecter, être présent sur le site pour éviter les erreurs de tri.

Ma plus grande motivation est de travailler en extérieur, et d'avoir un contact avec les habitants.

A l'inverse, quelles sont les difficultés les plus délicates à gérer selon vous lorsqu'on est agent de déchèterie ?

Il faut faire respecter le règlement, limiter la vitesse sur le site, vérifier les vignettes sur les pare-brises et le volume des déchets admis et surtout veiller à la sécurité.

Avez-vous vu au cours des années le nombre d'apports en déchèterie croître de manière significative ?

Voilà neuf ans que je travaille à la déchèterie du Mollard et je constate une réelle augmentation d'apport de déchets, surtout en déchets verts.

Il y a donc une réelle volonté de la part des particuliers d'améliorer la gestion de leurs déchets ? Vous sollicite-t-on de plus en plus et quels types de questions reviennent le plus fréquemment ?

J'ai remarqué au fil des années que les usagers nous posent beaucoup plus de questions, surtout pour connaître la destination des déchets.

Que pensez-vous du projet de ressourcerie ?*

Je pense que cela pourrait empêcher de jeter les objets pouvant être réutilisés.

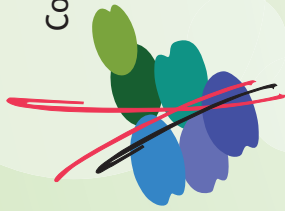
** Une ressourcerie devrait voir le jour en 2014 qui a pour objectif de favoriser le ré-emploi ou la réutilisation de certains matériaux considérés comme des déchets.*



Avez-vous reconnu votre commune ?



1. Druillat
2. Journans
3. La Tranclière
4. Saint-Martin-du-Mont
5. Certines
6. Tossiat



JANVIER

M 1	Tour de l'An	●
J 2	Basile	1
V 3	Épiphanie	
S 4	Odihon	
D 5	Edouard	
L 6	Méline	
M 7	Raymond	
M 8	Lucein	☾
J 9	Alix	2
V 10	Guillaume	
S 11	Paulin	
D 12	Tatiana	
L 13	Yvette	
M 14	Nina	
M 15	Rémi	3
J 16	Marcel	○
V 17	Roseline	
S 18	Prisca	
D 19	Marius	
L 20	Sébastien	
M 21	Agnès	
M 22	Vincent	
J 23	Barnard	4
V 24	Fr. de Sales	☾
S 25	Conv. S. Paul	
D 26	Paulle	
L 27	Angèle	
M 28	Th. d'Aquin	
M 29	Gildas	5
J 30	Martine	●
V 31	Marcelle	

FÉVRIER

S 1	Ella	
D 2	Présentation	
L 3	Blaise	10
M 4	Véronique	
M 5	Agathe	6
J 6	Gaston	☾
V 7	Eugénie	
S 8	Jacqueline	
D 9	Apolline	
L 10	Arnaud	
M 11	ND de Lourdes	
M 12	Félix	
J 13	Béatrice	7
V 14	Valentin	
S 15	Claude	○
D 16	Julienne	
L 17	Alexis	12
M 18	Bernadette	
M 19	Gabin	
J 20	Aimée	8
V 21	Pierre-Damien	☾
S 22	Isabelle	
D 23	Lazare	
L 24	Modeste	
M 25	Roméo	
M 26	Nestor	
J 27	Honorine	9
V 28	Romain	

MARS

S 1	Antoin	●
D 2	Charles le Bon	
L 3	Guénolé	
M 4	Mardi Gras	
M 5	Cendres	
J 6	Colette	10
V 7	Félicité	
S 8	Jean de Dieu	☾
D 9	Françoise	
L 10	Vivien	15
M 11	Rosine	
M 12	Justine	
J 13	Rodrigue	11
V 14	Mathilde	
S 15	Louise	
D 16	Bénédictine	○
L 17	Patrice	
M 18	Cyrille	
M 19	Joseph	
J 20	Printemps	12
V 21	Clémence	
S 22	Léa	
D 23	Victorien	
L 24	Cath. de Suède	☾
M 25	Annonciation	
M 26	Larissa	
J 27	Habib	13
V 28	Gontran	
S 29	Gwladys	●
D 30	Amédée	14
L 31	Benjamin	

AVRIL

M 1	Hugues	
M 2	Sandrine	
J 3	Richard	14
V 4	Isidore	
S 5	Irène	
D 6	Marcellin	
L 7	J.-B. de la Salle	☾
M 8	Julie	
M 9	Gauthier	
J 10	Fulbert	15
V 11	Stamias	
S 12	Jules	
D 13	Ida	
L 14	Maxime	○
M 15	Paterne	
M 16	Benoît-J.	
J 17	Rameaux	16
V 18	Parfait	
S 19	Emma	
D 20	Pâques	
L 21	L. de Pâques	☾
M 22	Alexandre	
M 23	Georges	
J 24	Fidèle	17
V 25	Marc	
S 26	Alida	
D 27	Zita	
L 28	Souvenir Déportés	●
M 29	Cath. de Sienne	●
M 30	Robert	

MAI

J 1	Fête du travail	18
V 2	Boris	
S 3	Philippe Jacques	
D 4	Sylvain	
L 5	Judith	
M 6	Prudence	
M 7	Gisèle	☾
J 8	Victoire 1945	19
V 9	Pacôme	
S 10	Solange	23
D 11	Estelle	
L 12	Achille	
M 13	Rolande	
M 14	Matthias	○
J 15	Denise	20
V 16	Honoré	
S 17	Pascal	
D 18	Eric	
L 19	Yves	
M 20	Bernardin	
M 21	Constantin	☾
J 22	Emile	21
V 23	Dijter	
S 24	Constantin	
D 25	Sophie	
L 26	Fête des Mères	
M 27	Augustin de C.	
M 28	Germain	●
J 29	Ascension	22
V 30	Ferdinand	
S 31	Visitation	

JUIN

D 1	Justin	
L 2	Blandine	
M 3	Kévin	
M 4	Clotilde	23
J 5	Igor	☾
V 6	Norbert	
S 7	Gilbert	
D 8	Pentecôte	
L 9	L. de Pentecôte	
M 10	Landry	
M 11	Barnabé	
J 12	Guy	24
V 13	Ant. de Padoue	○
S 14	Elisée	
D 15	Fête des Pères	
L 16	Régis	
M 17	Hervé	
M 18	Léonce	25
J 19	Romuald	☾
V 20	Silvère	
S 21	Etié	
D 22	Alban	
L 23	Audrey	
M 24	Jean-Baptiste	
M 25	Prosper	
J 26	Anthelme	26
V 27	Fernand	●
S 28	Irénée	
D 29	Pierre, Paul	
L 30	Martial	

À la déchèterie, nous reprenons vos appareils électriques et électroniques.

Les écrans et moniteurs (télévisions, ordinateurs...)

Les appareils électroménagers (lave-vaisselle, machines à laver...)

Les appareils grand froid (réfrigérateurs, congélateurs...)

Les petits appareils ménagers (aspirateurs, cafetières...)

STOP PUB

Retournez-les en déchèterie ou à l'Info des collecteurs.

Pensez à séparer les bouchons en liège et en plastique avant de les déposer :

- A la déchèterie
- Aux centres de loisirs de BDSR

Pour l'association AMI

Pensez à la collecte de textiles.

Des colonnes TREMPLEIN sont installées dans chaque commune.

- Zone A : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.
- Zone B : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg.
- Zone C : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles.



JUILLET

M 1	Therry	
M 2	Martinien	
J 3	Thomas	27
V 4	Florent)
S 5	Antoine)
D 6	Martine	
L 7	Keoul	
M 8	Thibault	
M 9	Amandine	
M 10	Ulrich	28
V 11	Benoît	
S 12	Olivier	○
D 13	Heur, Joël	
L 14	Fête Nationale	
M 15	Donald	
M 16	ND Mt Carmel	
J 17	Charlotte	29
V 18	Frédéric	
S 19	Arsène	☾
D 20	Maria	
L 21	Victor	
M 22	Marie-Mad.	
M 23	Brigitte	
J 24	Christine	30
V 25	Jacques	
S 26	Ame, Joachim	●
D 27	Nathalie	
L 28	Samson	
M 29	Martine	
M 30	Juliette	
J 31	Ignace de L.	31

AOÛT

V 1	Alphonse	
S 2	Julien Eymard	
D 3	Lydie	
L 4	J.-M. Vanney)
M 5	Abel	
M 6	Transfiguration	
J 7	Gaëtan	32
V 8	Dominique	
S 9	Amour	
D 10	Laurent	○
L 11	Clare	
M 12	Clarisse	
M 13	Hippolyte	
J 14	Evard	33
V 15	Assomption	
S 16	Arnel	
D 17	Hyacinthe	☾
L 18	Hélène	
M 19	Jean-Eudes	
M 20	Bernard	
J 21	Christophe	34
V 22	Fabrice	
S 23	Rose de Lima	
D 24	Barthélemy	
L 25	Louis	●
M 26	Natacha	
M 27	Monique	
J 28	Augustin	35
V 29	Sabine	
S 30	Fiacre	
D 31	Aristide	

SEPTEMBRE

L 1	Gilles	
M 2	Ingrid)
M 3	Grégoire	
J 4	Rosalie	36
V 5	Raïssa	
S 6	Bertrand	
D 7	Reine	
L 8	Nativité N.-D.	
M 9	Alain	○
M 10	Inès	
J 11	Adephe	37
V 12	Apollinaire	
S 13	Aimé	
D 14	Sainte Croix	
L 15	Roland	
M 16	Edith	☾
M 17	Renand	
J 18	Nadège	38
V 19	Emilie	
S 20	Day	
D 21	Mathieu	
L 22	Autonne	
M 23	Constant	●
M 24	Thecle	
J 25	Hermann	39
V 26	Cône, Damien	
S 27	Vincent de P.	
D 28	Venceslas	
L 29	Michel	
M 30	Jérôme	

OCTOBRE

M 1	Thérèse de HE.)
J 2	Léger	40
V 3	Gérard	
S 4	François d'Assise	
D 5	Fleur	
L 6	Bruno	
M 7	Serge	
M 8	Palagie	○
J 9	Denis	41
V 10	Ghislain	
S 11	Firmin	
D 12	Wilfried	
L 13	Gérard	
M 14	Juste	
M 15	Thérèse d'Avila	☾
J 16	Edwige	42
V 17	Baudouin	
S 18	Luc	
D 19	Rene	
L 20	Adeline	
M 21	Céline	
M 22	Elodie	43
J 23	Jean de C.	●
V 24	Florentin	
S 25	Crépin	
D 26	Dimitri	
L 27	Emaline	
M 28	Simon Jude	
M 29	Narcisse	
J 30	Bienvenue	44
V 31	Quentin)

NOVEMBRE

S 1	Toussaint	
D 2	Défnis	
L 3	Hubert	
M 4	Charles	
M 5	Sylvie	45
J 6	Berthe	○
V 7	Carine	
S 8	Geoffroy	
D 9	Théodore	
L 10	Léon	
M 11	Armistice 1918	
M 12	Christian	
J 13	Brice	46
V 14	Sidoine	☾
S 15	Albert	
D 16	Marguerite	
L 17	Elisabeth	
M 18	Aude	
M 19	Tanguy	
J 20	Edmond	47
V 21	Prés. de Marie	
S 22	Cécile	●
D 23	Clement	
L 24	Flora	
M 25	Catherine	
M 26	Delphine	
J 27	Séverin	48
V 28	Jacques de M.	
S 29	Saturin)
D 30	André	

DÉCEMBRE

L 1	Florence	
M 2	Viviane	
M 3	Fr.-Xavier	
J 4	Barbara	49
V 5	Gérald	
S 6	Nicolas	○
D 7	Ambroise	
L 8	Immac. Conception	
M 9	Pierre Fourier	
M 10	Romarie	
J 11	Daniel	50
V 12	Charal	
S 13	Lucie	☾
D 14	Oaite	
L 15	Ninon	
M 16	Alice	
M 17	Gaël	
J 18	Gatien	51
V 19	Urbain	
S 20	Théophile	
D 21	Hiver	
L 22	Fr.-Xavière	●
M 23	Armand	
M 24	Adèle	
J 25	Noël	52
V 26	Etienne	
S 27	Jean	
D 28	Innocents)
L 29	David	
M 30	Roger	
M 31	Sylvestre	



Vos ampoules et vos néons
sont à ramener
à la déchèterie pour
être recyclés ou évacués
en filière adaptée.

La déchèterie n'est pas
ouverte les jours fériés.



Réduction des déchets

Plan départemental 2010-2014



ECO
EMBALLAGES